

**5**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Dale Graham**

**le vendredi 26 novembre 2010**

**Première session de la 57<sup>e</sup> législature**

**Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



---

le vendredi 26 novembre 2010

9 h

Prière.

L'hon. M<sup>me</sup> Blais félicite les 11 avocats du Nouveau-Brunswick nommés conseillers de la reine : Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative; Mark A. Canty, de Saint John; Guy J. Daigle, de Fredericton ; Luc Desjardins, de Petit-Rocher ; J. E. Britt Dysart, de Fredericton; David Hitchcock, de Fredericton; T. William Morrissy, de Miramichi; Gregory E. Murphy, de Moncton; David G. O'Brien, de Saint John; Peter Scheult, de Grand-Sault; Odette J. Snow, de Moncton.

---

L'hon. M<sup>me</sup> Stultz dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Moncton, qui exhortent le gouvernement à ne pas envoyer les élèves de l'école Edith Cavell à l'école Queen Elizabeth. (Pétition 1.)

---

L'hon. M<sup>me</sup> Blais dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick de 2008, Le 12 février 2010.*

---

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *2010-2011 : Mise à jour économique et financière.*

---

M. Kenny donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 2 décembre 2010, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont signé une entente sur l'énergie qui vise à donner aux deux provinces un avantage concurrentiel en matière d'approvisionnement régional en énergie;

attendu que les deux provinces ont demandé au gouvernement fédéral un financement d'environ 400 millions de dollars pour l'infrastructure afin de les aider à payer la capacité de transport de l'énergie dans l'intérêt de ces deux provinces;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à presser le gouvernement fédéral, si l'aide visant la capacité de transport est fournie à la Nouvelle-Écosse, d'offrir au Nouveau-Brunswick une aide équivalente pour accroître la capacité de transport dans l'intérêt de l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick.

---

M. D. Landry donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 2 décembre 2010, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

ATTENDU que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur n'a fait aucune mention de la vente d'Alcool NB ;

ATTENDU que le chef de la direction récemment nommé d'Alcool NB aurait songé à la vente d'Alcool NB ;

ATTENDU qu'Alcool NB a remis 161,9 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2009-2010 ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à informer clairement les Néo-Brunswickois de l'intention du gouvernement conservateur en ce qui a trait à la vente possible d'Alcool NB.

---

M. Haché donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 2 décembre 2010, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

ATTENDU que le nouveau gouvernement progressiste-conservateur a fait une promesse électorale d'ouverture et de transparence ;

ATTENDU que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur a promis une « gestion responsable de nos finances publiques » ;

ATTENDU que le premier ministre a déclaré publiquement que la plateforme électorale de son parti constituait son contrat avec la population du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a, depuis le 12 octobre 2010, nommé plusieurs membres bien en vue du Parti progressiste-conservateur à des postes très rémunérateurs de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée législative demande au gouvernement de dévoiler complètement le processus de recrutement et d'engagement suivi depuis le 12 octobre 2010 pour nommer les membres de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. Landry, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

---

Fredericton (N.-B.)  
le 23 novembre 2010

À Son Honneur,  
l'honorable Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour 2009-2010	(19 novembre 2010) ;
rapport annuel du Bureau des ressources humaines pour 2009-2010	(26 novembre 2010).